

La politique culturelle académique Dispositif “ART POSTAL” 2012-2013

Initiée par le Crédit Mutuel Méditerranéen, cette opération s'associe au dispositif académique sur « l'écriture autobiographique » qui bénéficie depuis plusieurs années d'un partenariat avec la fondation de lutte contre l'illettrisme du Crédit Mutuel.

Le dispositif « Art postal » se présente comme un concours mis en place par l'académie d'Aix-Marseille et le Crédit mutuel méditerranéen, ouvert à tous les élèves des 1^{er} et 2nd cycles, de la maternelle au lycée, afin de les inciter à explorer une pratique artistique à travers le support privilégié de communication que représente l'enveloppe postale.



Pour l'année scolaire 2012-2013, cette action, accompagnée par des partenaires artistiques, s'inscrit dans la dynamique de l'événement Marseille Provence 2013 et s'adresse donc plus particulièrement aux élèves de l'académie dont les établissements scolaires sont situés dans le périmètre de la Capitale européenne. Elle vise à impliquer et valoriser des publics spécifiques, notamment les jeunes souffrant de handicaps ou en situation particulière, dans une production qui associe écriture et arts visuels.

Objectifs

- Approcher la création contemporaine par une pratique artistique à travers le genre spécifique de « l'art postal »
- Mettre en relation les productions des élèves avec les démarches artistiques dans une rencontre avec les œuvres et les artistes
- Permettre aux élèves en difficultés de valoriser leur travail par un support favorisant l'échange inter niveaux et inter établissements par l'écrit et l'image.

Lancement et déroulement du projet

Après saisie par les établissements dans le papet (possible jusqu'au 15-10-12) et confirmation de leurs candidatures (fin octobre 2012), les établissements scolaires et les équipes éducatives proposent une classe ou plusieurs classes pour participer à cette action, sur la base du cahier des charges suivant, qui définit les modalités de cette participation. Il s'agit de :

- Produire **une enveloppe illustrée et créative « art postal »**, format libre (dans les limites des envois autorisés par la poste, et dans le respect strict de la loi républicaine). Celle-ci sera adressée au Crédit Mutuel Méditerranéen.
Les éléments du courrier, timbres, tampons, adresses peuvent être utilisés.
Les enveloppes réalisées devront être adressées par la poste au Crédit Mutuel Méditerranéen jusqu'à la fin mars 2013.
- Composer un **petit texte** d'une dizaine de lignes maximum rédigé à la 1^{ère} personne, **autoportrait** de l'auteur, et l'inclure dans cette enveloppe. Ce texte permettra de faire le lien entre le dispositif « art postal » et celui d'écriture autobiographique organisée à l'initiative de l'Académie d'Aix-Marseille et de l'association pour l'autobiographie (APA), dans la perspective d'une valorisation commune.



Le concours sera ouvert début novembre 2012 par une opération de lancement réunissant tous les enseignants participants au siège du crédit Mutuel à Marseille. Un jury réuni en avril 2013 décernera des prix et récompenses aux élèves dans différentes catégories : maternelles, écoles, collèges, lycées.

La valorisation des productions

La valorisation des créations originales réalisées par les élèves sera organisée lors d'un festival « Art postal » qui accompagnera la journée de restitution sur l'autobiographie en mai 2013 à la Cité du Livre d'Aix en Provence. Une publication, catalogue de l'exposition, permettra de présenter les démarches et réalisations des classes.

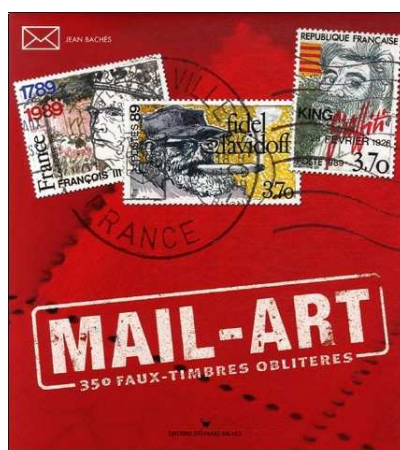
Ces modalités ainsi que le calendrier seront précisés lors de la réunion de lancement d'octobre 12 à laquelle chaque enseignant inscrit au dispositif sera invité.

Un dispositif accompagné



Deux types d'accompagnement sont prévus pour approfondir avec les classes la connaissance de ce mode d'expression spécifique qu'est « l'Art postal ». Ces actions sont prises en charge par le Crédit Mutuel Méditerranéen dans le cadre d'une convention avec l'académie actuellement en cours d'élaboration.

- Un artiste référent pour les classes
Un artiste référent peut-être mis à disposition des participants pour consultation ou interventions en établissement (atelier de pratique artistique). Chaque école et établissement scolaire inscrit pourront faire appel à cet artiste dans le cadre du projet culturel de la classe ou des classes impliquées (2 séances de 2heures).
- Un module de formation académique
Les enseignants qui participent à l'opération bénéficient d'une formation DAAC intitulée « L'art postal » inscrite au plan académique de formation.



Calendrier

- ☞ De fin juin au 15 octobre, appel à projet des établissements concernés et saisie par les établissements dans le papet du projet lié à cette opération
- ☞ 15 octobre 2012 : date limite des candidatures auprès de la DAAC à l'attention de Jean Guillaume Coste : jean-guill.coste@ac-aix-marseille.fr
- ☞ Début novembre 2012 : réunion générale d'information sur le dispositif rassemblant les enseignants participants à cette opération ; la réunion sera organisée au siège du Crédit Mutuel Méditerranéen à Marseille
- ☞ Fin mars 2013 : date limite des envois postaux au crédit mutuel méditerranéen
- ☞ Avril 2013 jury de sélection
- ☞ Mai 2013 : exposition et valorisation des productions dans le cadre de la journée autobiographique – Remise des prix aux lauréats
- ☞ Septembre 2013 Publication des productions des élèves

Mode d'emploi

- ☞ Pour les établissements du 1^{er} degré, **une fiche action doit être saisie et intitulée "Concours art postal" sur l'application Internet dédiée dans le cadre de la campagne du programme d'actions 2012/2013 du projet d'école 2011-2014** pour sa prise en compte pédagogique par l'IEN, selon le calendrier général (à télécharger sur le site de l'IA13 rubrique Pédagogie/Cellule départementale « Projets »/ Projet d'école ou d'établissement/ Projet d'école).
Pour tout renseignement: Inspection Académique 13 / Cellule départementale « Projets », 04 91 99 66 81- ce.dos13acct4@ac-aix-marseille.fr
- ☞ Pour les établissements du 2nd degré : le **projet intitulé " Concours art postal"**, est inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement, décrit et validé via le PAPET **avant le 15 octobre 2012**. Cette inscription sera confirmée à l'établissement après concertation partenariale **fin octobre 2012**.

Contact Partenaire

Crédit Mutuel Méditerranéen 494 avenue du Prado 13008 Marseille

- Jean Marc Mathioudakis : jeanmarc.mathioudakis@creditmutuel.fr

Contacts Éducation nationale

Délégation Académique à l'éducation artistique et l'action culturelle (DAAC)

- Jean Guillaume Coste : Responsable lecture - écriture
Tél : 04 42 95 29 46 – jean-quill.coste@ac-aix-marseille.fr
- Christine Quentin : Responsable arts visuels
Tél : 04 42 95 29 48 – christine.quentin-maignien@ac-aix-marseille.fr

Direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

- Colette Garcia : - chargée de mission – coordinatrice de la cellule départementale "Projets" Tél : 04 91 99 67 87 - Fax : 04 91 99 68 98 - ce.dos13ac@ac-aix-marseille.fr
- Annette Wiertelwski – conseillère technique 1er degré - cellule départementale "Projets" Tél : 04 91 99 66 81 – Fax : 04 91 99 68 98 - ce.dos13acct4@ac-aix-marseille.fr
- Grégory Bova – conseiller technique 2nd degré - cellule départementale "Projets" Tél : 04 91 99 66 98 - Fax : 04 91 99 68 98 - ce.dos13acct1@ac-aix-marseille.fr
- Elie Stioui - IEN en charge du dossier Arts et culture
Tél : 04 91 71 18 08 - smceo@aol.com

Communication sur l'éducation artistique et l'action culturelle académique

L'ensemble des informations concernant l'éducation artistique et l'action culturelle académique figure sur les pages web DAAC du site académique :

<http://www.ac-aix-marseille.fr> → pédagogie → enseignement → éducation artistique et culturelle